

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LOUVATANGE**

**SEANCE DU 06 décembre 2024**

**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 7  
- de membres présents : 4  
- de votants : 4

**Date de convocation :**

27/11/2024

**Date d'affichage :**

11/12/2024

**N° de délibération :**

032-2024

L'an deux mil vingt quatre, le six décembre à 14h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

**Présents :** Martial MATZ, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSETNET, Mickaël REBILLET (arrivé à 20h15)

**Absents excusés :** Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD

**Secrétaire de séance :** Valérie BIDAL

**Objet : Contrat agent d'entretien**

Vu le contrat de l'agent d'entretien arrivant à échéance au 12 décembre 2024.

Considérant que cela fait 6 ans que Madame BOURQUIN travaille pour la commune, il est donc impossible de renouveler son contrat en CDD.

Considérant qu'il convient soit de la titulariser soit de lui proposer un CDI.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le travail de cet agent, par 5 voix :  
- décide pour d'établir un CDI à compter du 13/12/2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

*Pour extrait conforme*

Le/la secrétaire  
Valérie BIDAL



Le Maire  
Martial MATZ

